

ETATS FINANCIERS

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

-UBCI-

Siège social : 139, Avenue de la Liberté-1002 Tunis

L'UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Sonia LOUZIR et Fayçal DERBEL.

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(En Milliers de Dinars)

		31/12/2012	31/12/2011 Retraité	31/12/2011
<u>ACTIF</u>				
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT (*)	1	85 705	54 280	55 068
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	197 392	308 870	308 870
Créances sur la clientèle (*)	3	2 049 947	1 883 745	1 883 093
Portefeuille -titre commercial	4	2 231	7 354	7 354
Portefeuille d'investissement	5	138 446	141 221	141 221
Valeurs immobilisées (*)	6	50 419	52 168	47 480
Autres actifs (*)	7	28 769	30 490	32 005
TOTAL ACTIF		2 552 909	2 478 128	2 475 091
<u>PASSIF</u>				
Banque Centrale et CCP (*)	8-1	70 118	214 025	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (*)	8-2	180 678	142 424	356 449
Dépôts et avoirs de la clientèle (*)	9	1 847 273	1 768 514	1 770 165
Emprunts et Ressources spéciales	10	87 819	54 541	54 541
Autres passifs (*)	11	118 728	83 853	79 340
TOTAL PASSIF		2 304 616	2 263 357	2 260 495
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital		80 494	75 759	75 759
Réserves		155 205	117 608	117 608
Autres capitaux propres		396	488	488
Résultats reportés		1	3	3
Modification comptable (*)		175	(2 114)	(2 114)
Résultat de l'exercice (*)		12 022	23 027	22 852
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	248 293	214 771	214 596
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 552 909	2 478 128	2 475 091

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 3.9)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILANARRETE AU 31 DECEMBRE 2012
(En Milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	13	687 668	943 436
Crédits documentaires	14	395 287	264 452
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		1 082 955	1 207 888
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15	142 520	252 300
Engagements sur titres (Participations non libérées)	16	27	27
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		142 547	252 327
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues		1 682 609	1 777 759
Engagements reçus d'autres établissements		-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	17	1 682 609	1 777 759

ETAT DE RESULTAT

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012
(En Milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011 retraité	Exercice 2011
Produits d'exploitation bancaire				
Intérêts et revenus assimilés	19	118 484	117 339	117 339
Commissions	20	38 116	35 502	35 502
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	10 318	9 437	9 437
Revenus du portefeuille d'investissement (*)	22	7 499	6 475	7 743
Total produits d'exploitation bancaire		174 417	168 753	170 021
Charges d'exploitation bancaire				
Intérêts encourus et charges assimilées	23	(45 055)	(46 262)	(46 262)
Commissions encourues		(2 674)	(2 347)	(2 347)
Total charges d'exploitation bancaire		(47 729)	(48 609)	(48 609)
PRODUIT NET BANCAIRE		126 688	120 144	121 412
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif (*)	24	(15 770)	(12 972)	(13 724)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (*)	25	(1 215)	1 101	(167)
Autres produits d'exploitation		3 146	2 741	2 741
Frais de personnel		(56 418)	(51 113)	(51 113)
Charges générales d'exploitation (*)	26	(26 741)	(24 171)	(23 913)
Dotations aux amortissements sur immobilisations (*)		(11 148)	(9 245)	(8 926)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 542	26 485	26 310
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	27	63	3 516	3 516
Impôts sur les sociétés	28	(6 583)	(6 974)	(6 974)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (*)		12 022	23 027	22 852
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		12 022	23 027	22 852
Effets des modifications comptables (*)		175	(2 114)	(2 114)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		12 197	20 913	20 738
RESULTAT PAR ACTION (DT)		29	0,747	1,520

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 3.9)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIEPERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

(En milliers de Dinars)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		167 917	160 127
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(52 365)	(49 418)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		1 334	2 332
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		6	170
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(182 011)	(302 179)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		83 270	108 331
Titres de placement / Titres de transaction		5 027	(1 671)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(52 376)	(53 886)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		11 548	(7 863)
Impôts sur les sociétés		(5 687)	(6 994)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		(23 337)	(151 051)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 551	6 072
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		1 508	(39 585)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(14 343)	4 324
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(5 284)	(29 189)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Augmentation / diminution ressources spéciales		33 238	6 988
Dividendes versés		(12 489)	(12 489)
Encaissement suite à l'émission d'actions		34 092	0
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		54 841	(5 501)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		26 220	(185 741)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		5 776	191 517
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	30	31 996	5 776

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de la Banque

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **80 493 965** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 16.098.793 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	%
Actionnaires Tunisiens	780	8 010 117	40 050 585	49,76
<u>Personnes Morales</u>	<u>43</u>	<u>156 411</u>	<u>782 055</u>	<u>0,97</u>
Assurances	5	32 537	162 685	0,20
SICAV	5	20 484	102 420	0,13
SICAF	9	36 752	183 760	0,23
SICAR	0	0	0	0,00
FCP	9	10 378	51 890	0,06
Autres Personnes Morales	15	56 260	281 300	0,35
<u>Personnes Physiques</u>	<u>686</u>	<u>1 337 520</u>	<u>6 687 600</u>	<u>8,31</u>
Feu Ali FEKIH	1	123 359	616 795	0,77
M.Med Rached CHEBIL	1	135 310	676 550	0,84
M.Abdessalem BEN AYED		69 316	346 580	0,43
Autres Personnes Physiques	684	1 009 535	5 047 675	6,27
<u>Groupes et Familles</u>	<u>51</u>	<u>6 502 668</u>	<u>32 513 340</u>	<u>40,39</u>
<u>Groupe TAMARZISTE*</u>	<u>6</u>	<u>1 767 990</u>	<u>8 839 950</u>	<u>10,98</u>
dont				
LE PNEU :	309.960			
MENNINX HOLDING :	1.363.254			
<u>Groupe Mohamed RIAHI**</u>	<u>8</u>	<u>1 076 707</u>	<u>5 383 535</u>	<u>6,69</u>
dont				
DELTA FINANCES:	104.978			
DELTA PROJETS:	113.460			
ALPHA GTI:	2.710			
ALPHA GTI CROISSANCE:	20.539			
<u>Famille SELLAMI</u>				
PERSONNES PHYSIQUES	6	752 534	3 762 670	4,67
STRAMICA	1	191 892	959 460	1,19
STIB	1	76 592	382 960	0,48
CNT	1	70 128	350 640	0,44
INTERBOIS	1	4 667	23 335	0,03

<u>Famille BOURICHA</u>				
PERSONNES PHYSIQUES	5	752 593	3 762 965	4,67
<u>Htiers SADOK BEN SEDRINE</u>				
PERSONNES PHYSIQUES	11	841 971	4 209 855	5,23
<u>Famille JEMAA BEN SEDRINE</u>				
PERSONNES PHYSIQUES	4	378 979	1 894 895	2,35
<u>Mr Saâd HAJ KHELIFA</u>				
PERSONNES PHYSIQUES	1	311 956	1 559 780	1,94
SAI SICAF	1	54 641	273 205	0,34
<u>Famille BOUAOUADJA</u>				
PERSONNES PHYSIQUES	5	222 018	1 110 090	1,38
<u>Actions non créées</u>	-	<u>13 518</u>	<u>67 590</u>	<u>0,08</u>
Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes		13 518	67 590	0,08
Actionnaires Etrangers	46	8 088 676	40 443 380	50,24
<u>Personnes Morales non résidentes</u>	<u>1</u>	<u>8 063 086</u>	<u>40 315 430</u>	<u>50,09</u>
BNP PARIBAS BDDI	1	8 063 086	40 315 430	50,085
PARTICIPATIONS				
<u>Personnes Physiques non résidentes</u>	<u>45</u>	<u>25 590</u>	<u>127 950</u>	<u>0,16</u>
Personnes physiques non résidentes	45	25 590	127 950	0,16
TOTAL	<u>826</u>	<u>16 098 793</u>	<u>80 493 965</u>	<u>100,00</u>

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFECTÉS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.

- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit-bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Avant 2008, la banque enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements**a- Provisions individuelles**

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %

2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

b- **Provision collective**

En application de la circulaire n° 2012-09 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision complémentaire de 2 200 KTND a été dotée au titre de l'exercice 2012.

La provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 décembre 2012, à 6 200 KTND.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) Parts dans les entreprises associées : ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable et les filiales que ne sont pas intégrées globalement)
- d) Parts dans les entreprises liées : ce sont les parts détenues par la banque dans la société mère et les filiales intégrées globalement.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :
 - une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4 COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Fonds de commerce	5%
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20%
Matériel de bureau	20%
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

3.6 CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

3.7 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 Décembre 2012 à 6 819 KDT.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évolué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

3.8 IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Les provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

3.9 MODIFICATIONS COMPTABLES

Les données financières au 31/12/2011 ont été retraitées afin de prendre en compte des corrections d'erreurs ayant un impact sur les capitaux propres d'ouverture au 01/01/2012 et sur la présentation des états financiers au titre de l'exercice 2011. Les tableaux ci-dessous reprennent en détails tous les retraitements apportés au bilan et l'état de résultat de la banque tel qu'arrêtés au 31 décembre 2012 :

3.9.1 Retraitements opérés sur l'état de résultat :

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
CH 4 : "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif "		(13 724)	752	(12 972)
	<i>Annulation du recours à la méthode du CORRIDOR pour l'évaluation et la comptabilisation de la provision pour engagements de retraite</i>	-	(1 151)	-
	<i>Ajustement du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite</i>	-	1 902	-
CH 7 : "Charges générales d'exploitations"		(23 913)	(258)	(24 171)
	Correction des charges à payer au titre de l'exercice 2011	-	(258)	-
CH 8 : "Dotation aux amortissements et aux provisions"		(8 926)	(319)	(9 245)
	<i>Constatation d'amortissement complémentaire au titre de l'exercice sur immobilisations mise en exploitation au cours de l'exercice 2011</i>	-	(319)	-

3.9.2 Reclassement opéré et impactant l'état de résultat au titre de l'exercice 2011:

Rubrique Retraité	Montant au 31/12/2011	Commentaires
PR4 – Revenus du portefeuille titres d'investissement	(1 268)	Reclassement des plus-values de cession de titres d'investissement de la rubrique PR4 : « Revenus du portefeuille titre d'investissement » vers
CH5/PR6 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement / Solde en gain des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement.	1 268	CH5/PR6 : « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement »

3.9.3 Retraitements opérés sur le bilan au 31 décembre 2011 :

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
----------	------------------------	--------------------------	-------------------------	--------------------------

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
AC 1 : "Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT"		55 068	(788)	54 280
	Reclassements des chèques à payer aux fournisseurs de la rubrique PA 3 : "Dépôts de la clientèle" à la rubrique AC 1 : "Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT"	-	(788)	-
AC 3 : "Créances sur la clientèle"		1 883 093	652	1 883 745
	Reclassements de comptes débiteurs de la clientèle de la rubrique AC 7 "Autre actifs" vers la rubrique AC 3 : "Créances sur la clientèle"	-	652	-
AC 6 : " Valeurs immobilisées"		47 480	4 688	52 168
	Constatation d'amortissements complémentaires au titre de l'exercice sur immobilisations mise en exploitation au cours de l'exercice 2011	-	(319)	-
	Rattachement à l'exercice 2011 d'investissements en immobilisations incorporelles comptabilisées en 2012		5 007	
AC 7 : "Autres actifs"		32 005	(1 515)	30 490
	Reclassements de comptes débiteurs de la clientèle de la rubrique AC 7 "Autre actifs" vers la rubrique AC 3 : "Créances sur la clientèle"	-	(652)	-
	Reclassements des intérêts payés d'avance sur les certificats de dépôts et les bons de caisse de la rubrique AC 7 "Autres actifs" vers la rubrique PA 3 "dépôts de la clientèle"	-	(863)	-
PA 1 : "Banques Centrales et CPP"		-	214 025	214 025
	Reclassement des soldes auprès de la Banque Centrale de Tunisie de la rubrique PA 2 : "Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers" vers la rubrique PA 1 "Banques Centrales et CPP"	-	214 025	-
PA 2 : "Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers"		356 449	(214 025)	142 424
	Reclassement des soldes auprès de la Banque Centrale de Tunisie de la rubrique PA 2 : "Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers" vers la rubrique PA 1 "Banques Centrales et CPP"	-	(214 025)	-
PA 3 : "Dépôts de la clientèle"		1 770 165	(1 651)	1 768 514

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
	Reclassements des chèques à payer aux fournisseurs de la rubrique PA 3 : "Dépôts de la clientèle" à la rubrique AC 1 : "Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT"	-	(788)	-
	Reclassements des intérêts payés d'avance sur les certificats de dépôts et les bons de caisse de la rubrique AC 7 " Autres actifs" vers la rubrique PA 3 "dépôts de la clientèle"	-	(863)	-
	PA 5 : "Autres passifs"	79 340	4 513	83 853
	Correction des charges à payer au titre de l'exercice 2011	-	257	-
	Annulation du recours à la méthode du CORRIDOR pour l'évaluation et la comptabilisation de la provision pour engagements de retraite	-	1 151	-
	Rattachement à l'exercice 2011 d'investissements en immobilisations incorporelles comptabilisées en 2012		5 007	
	Ajustement du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite	-	(1 902)	-

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

4.1 Actifs

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2012 un montant de 85.705 KDT contre 54.280 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Caisse	31 450	15 453
Comptes ordinaires BCT	54 255	38 827
	85 705	54 280

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2012 un montant de 197.392 KDT contre 308.870 KDT au 31 décembre 2011 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	129 110	245 968
Banques de dépôt	-	-
Banques non-résidentes	67 266	60 297
Organismes financiers spécialisés	834	2 168
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	182	437
	197 392	308 870

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BCT	129 110				129 110
Banques de dépôt	-				-
Banques non résidentes	34 044	33 222			67 266
Organismes financiers			834	-	834
<i>Org. Distribution de crédits</i>			834	-	834
Créances rattachées	124	58			182
	163 278	33 280	834	-	197 392

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 2.049.947 KDT contre 1.883.745 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Portefeuille escompte	1	1 765 587	1 663 686
<i>dont Activité leasing</i>		85 855	93 359
Comptes débiteurs de la clientèle	2	151 279	123 826
Crédits sur ressources spéciales	3	87 966	50 667
Autres crédits à la clientèle	4	149 590	136 308
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		8 202	8 473
Total brut		2 162 624	1 982 960
Provisions individuelles	5	(106 477)	(95 215)
Provision collective		(6 200)	(4 000)
Total net		2 049 947	1 883 745

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 149.590 KDT contre un solde de 136.308 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Total créances douteuses	(i)	138 855	129 730
Valeurs impayées		16 815	12 191
Arrangements, rééchelonnements et consolidations		6 109	6 325
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise	(ii)	858	1 095
Agios réservés classes 2, 3,4		(12 887)	(12 873)
Agios réservés sur les créances régies par la circulaire 2012-02		(160)	(160)
		<u>149 590</u>	<u>136 308</u>

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Classe 2	1 131	843
Classe 3	3 902	3 262
Classe 4	120 775	112 592
	<u>125 808</u>	<u>116 697</u>

(ii) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2011	99 215
Dotations sur provisions individuelles	15 165
Dotations sur provision collective	2 200
Reprises	(i) <u>-3 903</u>
Provisions au 31 décembre 2012	112 677

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Reprise sur créances recouvrées	2 693
Reprises sur créances radiées	1 012
Reprise sur créances passées par pertes	<u>198</u>
	<u>3 903</u>

Note 4 – Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2012 un montant de 2 231 KDT contre 7 354 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Titres de placement à revenu variable	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	1 357	3 401
Bons de trésor cessibles BTC	0	2 983
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	80	176
Total	2 231	7 354

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2012 à 138 446 KDT contre 141 221 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Titres de participation	3 033	3 033
Parts dans les entreprises liées (i)	15 350	19 457
Titres d'investissement	117 386	114 404
Titres en Portage	1 869	2 269
Créances rattachées aux titres d'investissement	2 978	2 999
Total brut	140 616	142 162
Provision pour dépréciations de titres	(2 170)	(941)
Total Net	138 446	141 221

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

TABLEAU DES MOUVEMENTS

Designation	Valeur Brute 31.12.11	Créances rattachées 2011	Total au 31/12/11	Acquisition	Cession / Rétrocession	Valeur Brute 31.12.12	Créances rattachées 2012	Total au 31/12/12	Provision 2011	Dotations 2012	Reprise 2012	Cumul Provision 2012	VCN 31.12.12
Titres d'investissement	91 404	2 768	94 172	0	2 018	89 386	2 730	92 116	0	0	0	0	92 115
Titres de participations	3 033	0	3 033	0	0	3 033	0	3 033	665	1 148	0	1 814	1 219
Parts dans les entreprises liées	19 457	0	19 457	19	4 125	15 350	0	15 350	277	142	62	357	14 993
SICAR Fonds gérés	23 000	0	23 000	5 000	0	28 000	0	28 000	0	0	0	0	28 000
Participation en rétrocession	2 269	231	2 500	60	460	1 869	248	2 117	0	0	0	0	2 117
Total	139 163	2 999	142 162	5 079	6 603	137 638	2 978	140 616	942	1 290	62	2 170	138 446

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 50 419 KDT au 31 décembre 2012 contre 52 168 KDT au 31 décembre 2011 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Valeurs brutes en début de période	153 383	150 072
Acquisitions	9 817	14 021
Cessions	(790)	(10 710)
Valeurs brutes en fin de période	162 412	153 383
Amortissements	(111 599)	(100 936)
Provisions pour dépréciation	(394)	(279)
Valeurs nettes en fin de période	50 419	52 168

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2012 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/11	Acqui / Cession /	Reclas sements	Val. Brute au 31/12/12	Amort au 31/12/11	Dotation 2012	Reprise Amort sur cessions	Tot Amort au 31/12/12	V. Nette au 31/12/12
Fonds de Commerce	1 076	0	0	1 076	354	44	0	398	678
Terrain	5 951	-787	0	5 164	0	0	0	0	5 164
Immobilisations d'exploitation	26 604	787	0	27 391	12 886	1 465	0	14 351	13 040
Immobilisations hors exploitation	783	0	0	783	308	36	0	344	439
Agencements et aménagements	32 887	1 638	0	34 526	20 623	2 141	-261	22 503	12 023
Mobilier et Matériels	43 896	3 259	0	47 146	37 949	2 826	-44	40 731	6 425
Matériel de Transport	1 923	3	0	1 926	1 212	270	-190	1 292	633
Immobilisations en cours	3 976	457	0	4 433	0	0	0	0	4 433
Immobilisations Incorporelle	36 287	3 670	0	39 957	27 604	4 376	0	31 980	7 977
Total	153 383	9 027	0	162 412	100 936	11 158	-495	111 599	50 813
Provisions pour dépréciation									-394
Total Général	153 383	9 027	0	162 412	100 936	11 158	- 495	111 599	50 419

Note 7 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 28 769 KDT au 31 décembre 2012 contre 30 490 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Débiteurs divers	(i)	18 777	19 190
Comptes de régularisation	(ii)	8 190	6 916
Comptes de Stock		373	237
Créances prises en charge par l'Etat		1 589	1 737
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	-	2 492
		<u>28 929</u>	<u>30 572</u>
Provision sur autres actifs		(160)	(82)
		<u>28 769</u>	<u>30 490</u>

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Prêts et avances au personnel	13 272	13 546
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	421	225
Retenue à la source	52	68
Autres débiteurs divers	5 032	5 351
	<u>18 777</u>	<u>19 190</u>

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 162	288
Produits à recevoir	3 976	3 472
Compensation reçue	4	-
Débites à régulariser et divers	1 048	3 156
	<u>8 190</u>	<u>6 916</u>

(iii) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Portefeuille encaissement	-	81 748
Comptes exigibles après encaissement	-	(79 256)
	<u>-</u>	<u>2 492</u>

5.1. Passifs

Note 8-1 – Banque centrale et CCP

Le solde de ce poste a atteint 70.118 KDT au 31 décembre 2012 contre 214.025 KDT au 31 Décembre 2011 et se détaille comme suit :

BCT

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	70 000	214 000

Dettes rattachées	118	25
	70 118	214 025

Note 8-2 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Le solde de ce poste a atteint 180.678 KDT au 31 décembre 2012 contre 142.424 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Banques de dépôt	(i)	47 937	25 000
Banques non-résidentes	(ii)	132 148	115 768
Organismes financiers spécialisés	(iii)	334	328
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		259	1 328
		180 678	142 424

(i) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<u>Banques de dépôts</u>			
Emprunts au jour le jour et à terme		47 937	25 000
		47 937	25 000

(ii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<u>Banques non résidentes installées à l'étranger</u>			
Comptes ordinaires		12 580	8 610
Emprunts au jour le jour et à terme		119 568	107 158
		132 148	115 768

(iii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<u>Organismes financiers spécialisés</u>			
Comptes ordinaires		190	328
Emprunt		144	-
		334	328

Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1.847.273 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 1.768.514 KDT au 31 décembre 2011. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes à vue	(i)	938 894	796 652
Comptes d'épargne	(ii)	512 746	468 363
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	193 851	406 367
Autres sommes dues à la clientèle		40 784	37 123
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	163 000	57 500

Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance	(2 002)	2 509
	1 847 273	1 768 514

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	938 894				938 894
Comptes d'épargne	512 746				512 746
CAT/BC et autres produits financiers	120 458	55 788	17 605	-	193 851
Autres sommes dues à la clientèle	40 785				40 785
Certificats de dépôt et bons de trésor souscrits par la clientèle	45 000	97 500	20 500		163 000
Dettes rattachées	(2 002)				(2 002)
	1 655 881	153 288	38 105	-	1 847 273

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Compagnies d'assurances	17 372	16 855
Entreprises publiques	134 290	100 818
Autres clientèles commerciales	277 257	203 937
Comptes de non-résidents	227 428	200 037
Clients particuliers	282 547	275 005
	938 894	796 652

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	436 522	397 308
Comptes d'épargne investissement		340	355
Comptes d'épargne logement		44 278	53 406
Autres	(b)	31 606	17 294
		512 746	468 363

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Bons de caisse	82 792	85 658
Dépôts à terme	71 570	175 527
Placements en devises	39 489	145 182
	193 851	406 367

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Entreprises étatiques	105 500	29 500
Assurance	22 500	
Sociétés privées	25 000	21 000
Divers	10 000	7 000
	163 000	57 500

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 87.819 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 54.541 KDT au 31 décembre 2011. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Emprunt Obligataire	0	4 000
Ressources Etatiques	5 145	5 369
FOPRODI	232	278
FONAPRA	4913	5 005
FOSDA		86
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	66 235	26 282
Ligne PROPARCO	2 920	3 705
Lignes CFD	63 315	22 577
Crédit BIRD	316	316
Autres fonds extérieurs	15 382	17 873
Ligne Italienne	4 643	6 208
Ligne FODEP	38	38
Ligne Suisse	0	126
Ligne Espagnole	4 207	4 352
Ligne BEI	4 730	5 113
Ligne K F W	1 311	1 760
Encours FADES	259	276
Ligne NATIXIS	194	-
Dettes rattachées à des ressources spéciales	292	252
Total Emprunts et Ressources Spéciales	87 819	54 541

Note 11 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 118 728 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 83 853 KDT au 31 décembre 2011. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Provisions	(1)	13 166	12 214
Comptes de régularisation	(2)	38 901	31 289
Créditeurs divers		60 984	40 350
Comptes exigibles après encaissement	(3)	5 677	-
		<u>118 728</u>	<u>83 853</u>

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature		4 052	4 136
Provisions pour risques et charges		2 197	1 900
Provisions pour charges de retraites		6 917	6 178
		<u>13 166</u>	<u>12 214</u>

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Charges à payer		19 729	15 368
Produits perçus ou comptabilisés d'avance		3 264	2 383
Crédits à régulariser et divers		15 908	13 538
		<u>38 901</u>	<u>31 289</u>

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes exigibles après encaissement		151 590	0
Portefeuille encaissement		(145 913)	0
		<u>5 677</u>	<u>0</u>

5.2. Capitaux propres**Note 12 – Capitaux propres**

A la date du 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 80.494 KDT composé de 16.098.793 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2012 à 248 293 KDT.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Modifications Comptables *	Total
Solde au 31-12-2011	75 759	6 329	16 975	94 305	487	3	22 852	-2 114	214 596
Augmentation Capital	4 735								4 735
Résorption Subv Invest					- 92				-92
Report à nouveau						-3	3		0
Prime d'émission					29 357				29 357
Réserve à régime spécial			10 089				-10 089		0
Réserve extraordinaire				-2 886			2 886		
Résultats reportés						1	-1		0
Distribution des bénéfices							-12 500		-12 500
Réserve légale		1 037					-1 037		0
Modification comptable							-2 114	2 289	175
Résultat au 31-12-2012							12 022		12 022
Solde au 31-12-2012	80 494	7 366	27 064	91 419	29 752	1	12 022	175	248 293

(*) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 3.9)

5.3. Engagements hors bilan

Note 13 – Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant de 687.668 KDT contre un solde de 943.436 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	514 482	763 635
Etablissements bancaires	514 482	763 635
En faveur de la clientèle	173 186	179 801
Cautions fiscales	13 396	9 756
Cautions pour marchés	94 404	97 620
<i>En devises</i>	<i>13 769</i>	<i>19 971</i>
<i>En dinars</i>	<i>80 635</i>	<i>77 649</i>
Cautions douanières	19 535	20 422
Cautions diverses	39 687	45 716
<i>En devises</i>	<i>25 205</i>	<i>32 644</i>
<i>En dinars</i>	<i>14 482</i>	<i>13 072</i>
Obligations cautionnées	6 164	6 287
	<hr/> 687 668 <hr/>	<hr/> 943 436 <hr/>

Note 14 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 395.287 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 264.452 KDT au 31 décembre 2011. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	171 636	69 833
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	223 651	194 619
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	<i>173 014</i>	<i>145 950</i>
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	<i>50 637</i>	<i>48 669</i>
	<hr/> 395 287 <hr/>	<hr/> 264 452 <hr/>

Note 15 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2012 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 142 520 KDT contre 252.300 KDT au 31 décembre 2011.

Note 16 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	8
	<u>27</u>	<u>27</u>

Note 17 – Garanties reçues

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	264 358	199 485
Garanties reçues des banques	729 999	893 422
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	219	-
<i>Garanties reçues des banques non –résidentes</i>	729 780	893 422
Nantissement titres	32 880	37 225
Garanties reçues de la clientèle	655 372	647 627
	<u>1 682 609</u>	<u>1 777 759</u>

Note 18 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usage représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2012 comme suit :

Achat au comptant	32 169 KDT
Vente au comptant	5 543 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2012 comme suit :

Achat à terme	88 532 KDT
Vente à terme	26 796 KDT

5.4. Etat de résultat

Note 19 - Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 118.484 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 117.339 KDT au 31 décembre 2011.

Ce poste s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	1 736	3 606
Produits sur opérations de crédit	(ii)	108 175	102 006
Revenus assimilés	(iii)	8 573	11 727
		118 484	117 339

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Marché Monétaire au jour le jour	198	251
Marché Monétaire à terme	0	0
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	623	889
Marché Monétaire en devises	792	2 281
Autres	123	185
	1 736	3 606

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	86 505	80 272
Comptes courants débiteurs	10 635	10 295
Leasing	8 301	9 248
Crédits sur ressources extérieures	2 710	2 179
Créances douteuses ou litigieuses	24	12
	108 175	102 006

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	4 964	5 462
Commissions de découverts	1 461	1 347

Commissions sur billets de trésorerie	81	72
Report-Déport	2013	4 786
Autres Intérêts assimilés	54	60
	8 573	11 727

Note 20 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 38.116 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 35.502 KDT au 31 décembre 2011. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	31 864	29 476
Commissions de tenues de comptes	2 528	2 405
Commission sur opération de change manuel	413	383
Autres commissions	3 311	3 238
	38 116	35 502

Note 21 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 10.316 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 9.437 KDT au 31 décembre 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor à court terme	11	5
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	118	213
Gains/Pertes sur opération BTA-BTC	(16)	(14)
Bénéfice de change	75 152	9 934
Perte de change	(64 949)	(701)
Intérêts /emprunt obligataire en portefeuille commercial	-	-
	10 316	9 437

Note 22 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2012 un montant de 7.499 KDT contre 6.475 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	5 867	4 514
Dividendes sur portefeuille de participation	1 540	1 852
Intérêts sur titres en portages	92	109
	7 499	6 475

Note 23 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 45.055 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 46.262 KDT au 31 décembre 2011.

Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	11 252	7 689
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (1)	30 590	33 603
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	1 672	1 792
Charges assimilées	1 541	3 178
	<u>45 055</u>	<u>46 262</u>

(1) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dépôts à vue	5 008	4 570
Comptes à terme bons de caisse et autres produits financiers	10 403	16 434
Comptes d'épargne	9 366	10 013
Certificats de dépôts	5 813	2 586
	<u>30 590</u>	<u>33 603</u>

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 15 770 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 12 972 KDT au 31 décembre 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dotations aux provisions	19 495	15 819
Reprises de provisions	(4 930)	(4 612)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provision	198	68
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provision	114	98
Créances radiées	1 018	1 805
Récupération sur créances radiées	(125)	(206)
	<u>15 770</u>	<u>12 972</u>

Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 215 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de (1 101 KDT) au 31 décembre 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Etalement Prime / Titres d'investissement	(13)	113
Dotations aux provisions	1 290	73
Reprises de provisions	(62)	(19)
Plus-value de cession sur titres de participation	-	(1 268)
	<u>1 215</u>	<u>(1 101)</u>

Note 26 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 26 741 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 24 171 KDT au 31 décembre 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Impôts et taxes	606	150
Travaux, fournitures et services extérieurs	14 913	12 182
Transport et déplacement	784	734
Frais divers de gestion	9 946	10 432
Autres charges d'exploitation	492	673
	<u>26 741</u>	<u>24 171</u>

Note 27 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 63 KDT au 31 décembre 2012 contre 3 516 KDT au 31 décembre 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Plus value de cession d'immobilisations	87	4 034
Moins value de cession d'immobilisations	(24)	(513)
Autres pertes	-	(305)
Autres gains	-	300
	<u>63</u>	<u>3 516</u>

Note 28 – Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2012 totalise 6 583 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	18 604
Réintégrations	33 868
Déductions (dont provisions)	(29 514)
Réinvestissements exonérés	(5 000)
Plus-value de fusion	850
Résultat fiscal	18 808
Taux d'impôt	35%
Impôt sur les sociétés	<u>6 583</u>

Note 29 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	12 022	22 850

Nombre d'actions ordinaires	16 098 793	15 151 806
Résultat de base par action (en DT)	0,747	1,508

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

5.5. Etat de flux de trésorerie

Note 30 - Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2012, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 31 996 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Caisse	31 450	15 452
Banque Centrale (comptes ordinaires)	54 255	38 827
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	26 879	17 312
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	129 110	245 968
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	40 387	42 985
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(47 937)	(25 000)
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(70 000)	(214 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(12 584)	(8 610)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(119 564)	(107 158)
	<u>31 996</u>	<u>5 776</u>

Note 31 – Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012 se présentent comme suit :

A- Opérations avec GROUPE BNP Paribas

La banque a eu recours au cours de l'exercice 2012 au Groupe BNP Paribas (qui détient 50,085% du capital de l'UBCI) pour la fourniture des prestations d'assistance informatique, d'assistance technique et de logiciels, de développement et d'applications informatiques ainsi que des garanties en couverture de certains engagements de l'UBCI et ce pour un montant total de 13 654 KTND entrant dans le cadre du développement et de standardisation des applications informatiques conformément aux normes standards du Groupe BNP Paribas.

Ce montant est réparti comme suit :

- Prestations d'assistance informatique : 5 011 KTND
- Prestations d'assistance technique (Projet ACE) : 267 KTND
- Acquisitions d'immobilisation incorporelles : 8 341 KTND. Parmi ces acquisitions figurent la nouvelle version V400 de notre système d'information ATLAS 2 pour 4 624 KTND qui a été mise en place fin octobre 2011 et les licences d'utilisations des applications CONDOR et ORACLE relatives à 2011 pour un montant de 382KTND.

- Commissions sur contre-garanties émises par BNPP : 35KTND.

A cet effet, la dépense effective supportée par l'exercice 2012 est de 8 648 KTND

Les prestations fournies par le Groupe BNP Paribas se détaillent comme suit :

1°- PRESTATIONS D'ASSISTANCE INFORMATIQUE

I - ENTRETIEN INFORMATIQUE			
1- MAINTENANCE MATERIEL			
. Maintenance Boîtiers BlueCoat (FW-BNPP) :	Proxy internet	21 000	BNPP
. Maintenance Hard FW Extranet - IBO	Firewall pour sécuriser les flux avec nos partenaires externes	24 400	BNPP
. Maintenance Boîtiers Riverbed	Boîtiers pour la décompression des données avec BNPP	80 312	BNPP
. Maintenance Boîtiers Infoblox	Boîtiers pour l'adressage dynamique	8 360	BNPP
. INETG	Maintenance des logiciels installés sur les Firewall Extranet, IBO et Proxy Internet	60 550	BNPP
2- MAINTENANCE LOGICIELS TECHNIQUES		194 622	
. ORACLE (licence groupe BNP)	Licences Oracle , dans le cadre du contrat Groupe BNPP	74 190	BNPP
. COBOL (licence groupe BNP) server Express+ Run Time	Licence Cobol, dans le cadre du contrat Groupe BNPP	55 300	BNPP
. Oracle SIEBELpour Client First	Licence Siebel pour l'outil Client First	22 800	BNPP
. Unikix	Licence de l'émulateur 3270 d'Atlas	34 117	BNPP
. Maintenance Software 2 FW pour TOIP	Maintenance logiciels des Firewall ToIP	50 100	BNPP
. <u>Petales Standards BNP Paribas</u>		-	BNPP
. Atlas2 - maintenance corrective	Maintenanec d'Atlas V400	286 120	BNPP
. IVISION	Maintenance outil de Commerce extérieure	335 400	BNPP
. Connexis Trade	Maintenance de l'outil Front pour les opérations Trade, destiné aux clients Coporate	505 000	BNPP
. Connexis Cash	Maintenance de l'outil pour les opérations Cash Mangameent destinés aux clients Coporate	303 540	BNPP

. Trade Access / K+ (Maintenance BNP BFI) + Mission d'installation	Maintenance de l'outil Salle des marchés Kondor +	358 000	BNPP
. BUSINESS OBJECTS	Maintenanec de l'outil de demande des requêtes « Business Object »	21 000	BNPP
. VinciAp	Maintenance de l'outil Gestion des immos et dépenses « VinciAp »	174 900	BNPP
. Workflow Crédits Entreprise : APCE/ APCX	Maintenance de l'outil de traitements des dossiers de crédits	53 000	BNPP
. Client First		25 000	BNPP
. Shine	Maintenance de l'outil Anti blanchiment pour le contrôle des virements transfrontaliers	28 000	BNPP
. SUN	Maintenance de l'outil Anti blanchiment pour le contrôle des ouvertures de comptes dans les listes noires.	33 600	BNPP
S-TOTAL MAINTENANCE LOGICIEL		2 434 627	
SOUS-TOTAL ENTRETIEN INFORMATIQUE		2 629 749	
II- LOCATION ET REDEVANCE			
. Serveur Prod Atlas 2 (délocalisé)	Loyer serveur Atlas de test, hébergé à Paris	201 000	BNPP
. Exploitation UBCI Net	Loyer serveur UBCI/Net, hébergé à Paris	165 000	BNPP
. Serveur VinciAp / MM	Loyer serveur Vinci/AP (Immos et dépenses), hébergé à Paris	80 000	BNPP
. Exploitation SearchSpace (anti_blanchiment)	Loyer serveur Outil Anti blanchiment, hébergé à Paris pour le suivi du comportement du client au niveau de ses comptes	345 000	BNPP
S- TOTAL LOCATION ET REDEVANCE		791 000	
III- ASSISTANCE EXTERIEURE			
. Missions d'assistance BDSI	Traitement des incidents informatiques demandés par l'UBCI	1 121 331	BDSI
S-TOTAL ASSISTANCE		1 121 331	
2- Liaisons télé-informatiques Internationales			
. Ls Cable et VSAT Paris (portion Française)	Redevances Liens internationaux avec BNPP	420 259	BNPP
S-TOTAL REDEVANCE TELECOM		420 259	
S-TOTAL BASES DE DONNEES			
. Sibes	Redevances des flux Swift	123 500	BNPP
S-TOTAL SWIFT		123 500	
TOTAL GENERAL		5 011 339	

2. PRESTATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE :

Le montant des prestations d'assistance technique fournies et facturées par BNP Paribas au titre de l'exercice 2012 s'élève à 267 KDT au titre du projet ACE pour le coaching des projets UBCI et l'amélioration continue de l'efficacité des processus afin de diminuer les coûts et optimiser les processus de la Banque.

3. ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AUPRES DU GROUPE BNPP

(Montants en KDT)

Désignation de l'immobilisation	Valeur brute	objet	
Licence Atlas 2 version 400*	4 624*	Migration nouvelle version ATLAS II V400	BNPP
Maintenance applicative sur Atlas II	900	Prestations immobilisée suite installation V400	BNPP
Prestation de la BDSI	2 115	Développements Informatiques pour l'amélioration des applicatifs	BDSI
Autres applications informatiques	702	Licence CONDOR (290)* Licence MICROSOFT LICENCE ORACLE (92)* ARPSON IVISION-	BNPP
Total	8 341	-	-

* L'acquisition des licences ATLAS 2 version 400, CONDOR et ORACLE a fait l'objet d'un retraitement en correction afin de rattacher l'investissement à l'exercice de leur implémentation effective au sein de la banque (l'implémentation ayant eu lieu en 2011)

4- GARANTIES EMISES PAR BNPPARIBAS :

Les rémunérations liées aux garanties émises par BNPParibas au profit de nos clients au cours de l'année 2012 sont les suivantes :

- Garantie n° 220251/12 – Bénéficiaire : Groupe Tunisie Télécom – Montant : 18 M TND du 28/9/2012 au 2/1/2013 à 0.2% annuellement soit une commission de 9.600 TND
- Garantie n° 220252/12 – Bénéficiaire : Office des Céréales – Montant : 23,278 M TND du 28/9/2012 au 2/1/2013 à 0.2% annuellement soit une commission de 12.415TND
- Garantie n° 220255/12 – Bénéficiaire : Groupe Poulina – Montant : 25 M TND du 28/9/2012 au 2/1/2013 à 0.2% annuellement soit une commission de 13.333 TND

Soit au total un montant de 35.348 TND.

B- Opérations avec les filiales du groupe UBCI

- La banque est distributrice des actions et/ou dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions, SALAMBO SICAV et UTP SICAF. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions pour un total de 1.265 KDT.

- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2012 s'élève à 21 KDT.

C-Transactions avec les sociétés où les administrateurs détiennent une participation :

L'UBCI a fait recours en 2011 à une société de transport de fonds « Tunisie Sécurité » dans laquelle l'administrateur « Meninx Holding » du Groupe TAMARZISTE détient 22% du capital social.

A ce titre la charge relative à l'exercice 2012 s'élève à 727 KTND.

D-Engagements envers les parties liés :

Les engagements de la banque envers les parties liées se présentent comme suit au 31 décembre 2012 :

(Montants en KDT)

Groupe	31-déc-12
Groupe SELLAMI	18 391
Groupe RIAHI	3 051
Groupe BOURICHA	215
Total des engagements envers les parties liées	21 657

E-Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration s'élève à 298 KTND
Le Président du Conseil bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge du carburant. La charge totale au cours de l'exercice 2012 s'élève à 359 KTND dont 43 KTND relatifs à l'exercice 2011.
- La rémunération de l'administrateur Directeur Général est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale de la BNPP. Suivant ce contrat, l'Administrateur Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais d'utilité.

En Août 2012 Mr Patrick POUPON a succédé à Mr Alain BISCAYE.

Mr Alain BISCAYE :

La charge totale au cours de l'exercice 2012 s'élève à 396 KTND

Mr Patrick POUPON :

La charge totale au cours de l'exercice 2012 s'élève à 320 KTND

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale au cours de l'exercice 2012 s'élève à 384 KTND.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'UBCI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 248.293 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 12.022 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 Immobilisations incorporelles et frais d'assistance informatique

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées reviennent à des acquisitions auprès du groupe BNP Paribas et des prestations fournies par la BDSI. Il en est de même pour les frais au titre des prestations informatiques constatées parmi les charges de l'exercice.

En 2012, les acquisitions d'immobilisations incorporelles auprès du groupe BNP Paribas s'élèvent à 8.341 KDT, dont 5.007 KDT remontant à l'exercice 2011 (voir note 3.9 « Modifications comptables »). Les charges au titre des prestations informatiques fournies par le groupe totalisent 5.011 KDT.

Outre le fait que ces acquisitions et prestations n'ont pas obéi à la procédure prévue par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, les procédures en vigueur au sein de la banque ainsi que les contrats et les factures appuyant ces dépenses ne permettent pas de s'assurer d'une prise en compte adéquate desdites dépenses. Ces procédures ne permettent pas non plus de s'assurer de la bonne application de la convention de séparation des exercices et de la date de départ pour le calcul des amortissements.

Compte tenu de ce qui précède, une incertitude pèse sur l'exhaustivité et la réalité des charges d'assistance informatique et des comptes d'immobilisations incorporelles ainsi que des acquisitions de la période et sur le rattachement des dotations aux amortissements à l'exercice approprié.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles totalisent, au 31 décembre 2012, une valeur brute de 116.946 KDT, un cumul des amortissements de 79.221 KDT et une valeur nette de 37.725 KDT.

Les soldes des immobilisations corporelles ressortant de l'application de gestion sont supérieurs aux soldes comptables de 1.418 KDT. Cet écart n'a pas été justifié par la banque et les soldes ressortant de ladite application n'ont pas été corroborés par des procédures d'inventaire physique des immobilisations depuis plusieurs exercices.

Compte tenu de ce qui précède, une incertitude pèse sur l'existence et l'exhaustivité des immobilisations corporelles de la banque au 31 décembre 2012.

4. Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de l'incidence des situations décrites dans le précédent paragraphe «Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué dans la note 3.9 « Modifications comptables » les données de l'exercice clos le 31 décembre 2011, ont été retraitées pour les besoins de la comparaison avec celles de 2012 et en vue de tenir compte des corrections d'erreurs. Le retraitement des données comparatives en pro forma au titre de l'exercice 2011 a eu pour effet des modifications de soldes de plusieurs comptes du bilan et de l'état de résultat ainsi qu'une augmentation nette des capitaux propres d'ouverture de 175 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Sur la base de nos vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.
- Comme il est indiqué dans la note 31 « Transactions avec les parties liées », la banque a réalisé plusieurs opérations avec le groupe BNP Paribas portant sur la fourniture d'immobilisations incorporelles, de prestations d'assistance informatique et d'assistance technique ainsi que l'octroi de garanties et ce, pour un montant total de 13 654 KDT.

La banque a également réalisé des opérations avec ses filiales « Hannibal SICAV », « Alyssa SICAV », « UBCI univers actions », « Salammbô SICAV » et « UTP SICAF », en leur assurant des prestations de dépôt d'actifs, contre des commissions totalisant un montant de 1 265 KDT.

La banque a également eu recours aux services de la société de transport de fonds « TUNISIE SECURITE » détenue à concurrence de 22% par la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZIST) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque. Les charges de l'exercice à ce titre s'élèvent à 727 KDT.

Par ailleurs, les charges de l'exercice relatives à la rémunération des dirigeants de la banque, telles que détaillées dans la note 31 « Transactions avec les parties liées » totalisent 1 459 KDT, dont 384 KDT à titre de jetons de présence.

Toutes ces opérations n'ont pas obéi à la procédure régissant les conventions réglementées, en ce qui concerne l'autorisation préalable du conseil d'administration et l'information de la Banque Centrale de Tunisie, conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

Ces opérations seront soumises au vote de l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 202 du Code des Sociétés Commerciales.

- Nous avons également dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen n'a pas mis en évidence des insuffisances de contrôle majeures, à l'exception de ce qui a été mentionné dans le paragraphe 3 « Justification de l'opinion avec réserves ».
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Juillet 2013

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Sonia LOUZIR

FINOR

Fayçal DERBEL

**II - RAPPORT SPECIAL ETABLI EN APPLICATION DES DISPOSITIONS
DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI N° 2001-65 RELATIVE AUX
ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET DES ARTICLES 200, 202 ET 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES**

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits et des articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales

États financiers - exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé d'opérations et de conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Néanmoins, nos travaux ont révélé l'existence d'opérations et de conventions régies par les dispositions des articles précités et n'ayant pas obéi à la procédure prévue par lesdites dispositions.

Ces opérations seront soumises au vote de l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 202 du Code des Sociétés Commerciales, sur la base de notre rapport spécial présenté ci-dessous.

B- Conventions régies par les dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales

Il a été constaté que des opérations et des conventions réglementées n'ont pas été soumises, par inadvertance, à la procédure prévue par les articles 200 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, notamment en ce qui concerne l'autorisation préalable du conseil d'administration et l'information de la Banque Centrale de Tunisie.

I- Conventions et opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS

1- Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu des contrats d'application qui se présentent comme suit :

1-1- Contrat d'application ATLAS 2

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Core banking system » ATLAS 2 – V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Les montants facturés, en 2011, par BNP PARIBAS au titre du droit d'utilisation du complément de licence et des prestations de déploiement de la version 400, s'élèvent respectivement à 911 KEURO et 1 036 KEURO hors taxes, soit un montant total de 4 624 KDT qui a été comptabilisé parmi les immobilisations incorporelles.

En outre, le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2012, s'élève à 900 KDT et a été comptabilisé parmi les immobilisations incorporelles.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2012, s'élève à 286 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

1-2- Contrat d'application SEARCH SPACE

L'UBCI a conclu en date du 22 janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le blanchiment d'argent SEARCH SPACE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères, tels que le nombre de comptes et le nombre de mouvement cumulés.

Le montant facturé en 2012, s'élève à 345 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

1-3- Contrat d'application CONNEXIS CASH

L'UBCI a conclu en janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2012, s'élève à 304 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

1-4- Contrat d'application VINCI

L'UBCI a conclu en janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le déploiement de cette application a été réalisé en 2010, moyennant la facturation d'un montant de 98 KEURO hors taxes, comptabilisé parmi les immobilisations incorporelles.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2012, s'élève à 175 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé en 2012, s'élève à 80 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

1-5- Contrat d'application CONNEXIS TRADE

L'UBCI a conclu en janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS.

Le montant facturé en 2012, s'élève à 505 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

1-6- Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu en janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Les frais de déploiement de cette application s'élèvent à 62 KEURO, dont 26 KEURO au titre de l'exercice 2011, et ont été comptabilisés parmi les immobilisations incorporelles.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de sa mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2012, s'élève à 335 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

1-7- Contrat d'application SUN

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2012, s'élève à 34 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

1-8- Contrat d'application SHINE

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2012, s'élève à 28 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

1-9- Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office de salle de marché KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année.

Les frais de déploiement de cette application facturés en 2011, s'élèvent à 130 KEURO, et ont été comptabilisés parmi les immobilisations incorporelles.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de sa mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de licences et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2012, s'élève à 358 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

2- Prestations d'assistance informatique fournies par le groupe BNP PARIBAS

Le groupe BNP PARIBAS a fourni à l'UBCI des prestations d'assistance informatique qui se présentent comme suit :

2-1- Maintenance du matériel informatique

Au cours de l'exercice 2012, le groupe BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de boîtiers, de proxy internet et de Firewall pour un montant total de 195 KDT qui a été comptabilisé parmi les charges de l'exercice.

2-2- Maintenance de logiciels

Au cours de l'exercice 2012, le groupe BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels se détaillant comme suit :

- Mise à disposition de licences informatiques (ORACLE, COBOL, SIEBEL, UNIKIX « Emulateur ATLAS ») pour un montant total de 186 KDT.
- Maintenance des logiciels des Firewall TOIP pour 50 KDT.
- Maintenance des pétales standards du système d'information (BUSINESS OBJECT, APCE/APCX, Client First) pour un montant total de 99 KDT.

Ainsi, le montant total comptabilisé parmi les charges de l'exercice au titre de ces prestations de maintenance de logiciels, s'élève à 335 KDT.

2-3- Locations de serveurs

Au cours de l'exercice 2012, le groupe BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI les loyers du serveur de test ATLAS 2 et du serveur UBCI Net, hébergés à Paris, respectivement pour 201 KDT et 165 KDT.

Ainsi, le montant total comptabilisé parmi les charges de l'exercice au titre de ces locations, s'élève à 366 KDT.

2-4- Redevances de télécommunication et de base de données

Au cours de l'exercice 2012, le groupe BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI des redevances de liaisons télé-informatiques internationales et de base de données des flux SWIFT (SIBES), respectivement pour 420 KDT et 124 KDT.

Ainsi, le montant total comptabilisé parmi les charges de l'exercice au titre de ces redevances, s'élève à 544 KDT.

3- Acquisition d'immobilisations incorporelles auprès de BNP PARIBAS

Le coût total des licences informatiques (KONDOR, MICROSOFT, ORACLE, ARPSON, IVISION) mises à la disposition de l'UBCI par BNP PARIBAS qui a été inscrit parmi les actifs de la banque, s'élève à 702 KDT, dont 382 KDT remontant à l'exercice 2011 et ayant fait l'objet de correction d'erreurs.

4- Contrats de prestations de services informatiques conclus avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application.

Ce contrat cadre est conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 30 janvier 2012, un contrat d'application portant sur les prestations de services à fournir par la BDSI pour la gestion de son domaine applicatif standard et spécifique, notamment les demandes d'actions, d'assistance et de formation ainsi que la gestion des incidents et des tables de production...etc.

Les prestations de la BDSI sont facturées trimestriellement en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 228 EURO hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel » et de 761 EURO hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées par la BDSI au titre de 2012, totalisent 3 236 KDT se détaillant comme suit :

- Frais d'assistance informatique comptabilisés parmi les charges de l'exercice : 1 121 KDT.
- Frais de développement informatique comptabilisés parmi les actifs de la banque : 2 115 KDT.

5- Prestations d'assistance technique fournies par BNP PARIBAS

Au cours de l'exercice 2012, BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI des prestations d'assistance technique au titre du projet d'Amélioration Continue de l'Efficacité (ACE) visant l'optimisation des processus de la banque, pour un montant total de 267 KDT qui a été comptabilisé parmi les charges de l'exercice.

6- Garanties émises par BNP PARIBAS

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, la BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements du groupe TUNISIE TELECOM, de l'Office des céréales et du groupe POULINA, respectivement pour 18 MDT, 23 MDT et 25 MDT.

Ces garanties sont accordées pour la période allant du 28 septembre 2012 au 2 janvier 2013 et sont rémunérées au taux de 0,2% l'an.

Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2012, s'élèvent à 35 KDT.

II- Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

- 1- La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions, SALAMBO SICAV et UTP SICAF,

conformément aux conditions suivantes :

Société	Taux de détention	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	8,67%	0,1% Actifs nets TTC	0,9% Actif net TTC	15 KDT
Alyssa Sicav	2,12%	0,1% Actifs nets TTC	-	1 186 KDT
UBCI Univers SICAV	9,67%	0,1% Actifs nets TTC	0,9% Actif net TTC	18 KDT
Salambo SICAV	15,94%	0,1% Actifs nets TTC	0,665% Actif net TTC	6 KDT
UTP SICAF	40,91%	0,65% Actifs nets TTC	-	40 KDT

Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 1 265 KDT en 2012.

- 2- Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées, s'élève, au titre de l'exercice 2012, à 21 KDT.

III- Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées

L'UBCI a conclu en date du 20 septembre 2011, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société TUNISIE SECURITE, détenue à concurrence de 22% par la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZIST) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque.

Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs.

Les charges supportées par la banque en 2012, au titre de ce contrat, s'élèvent à 727 KDT.

IV- Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

- 1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le conseil d'administration du 21 juin 2013, se détaillent, pour l'exercice 2012, comme suit :

- La rémunération annuelle brute du Président du Conseil s'élève à 298 KDT, dont 34 KDT à titre d'indemnité.

Le Président du Conseil a bénéficié également d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de carburant et d'assurance groupe.

La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2012 s'élève à 359 KDT, dont 43 KDT relatifs à l'exercice 2011 et 10 KDT de charges fiscales.

- La rémunération de l'administrateur Directeur Général de la banque est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale de la BNPP, comme suit :

M. Alain BISCAYE : Ancien administrateur Directeur Général (du 01/01/2012 au 31/08/2012) :

Le salaire annuel brut de l'ancien Directeur Général, tel que prévu par le contrat, s'élève à 272 KDT, avec éventuellement un bonus en sus. Il a bénéficié également d'une indemnité de risque de change de 18 KDT.

La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. Elle a mis à sa disposition également un logement de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité y afférents et des frais d'entretien et de déménagement.

La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2012 s'élève à 396 KDT, dont 81 KDT de charges fiscales et sociales.

M. Patrick POUPOUN : Nouvel administrateur Directeur Général (du 01/08/2012 au 31/12/2012) :

Le salaire annuel brut du nouveau Directeur Général, tel que prévu par le contrat, s'élève à 267 KDT. Il a bénéficié également d'une indemnité de mutation de 66 KDT.

La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. Elle a mis à sa disposition également un logement de fonction avec la prise en

charge des frais d'utilité y afférents et des frais d'entretien et de mutation. En outre, la banque a pris en charge les frais de scolarité de ses enfants.

La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2012 s'élève à 320 KDT, dont 66 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale comptabilisée au cours de l'exercice 2012, s'élève à 384 KDT.

2- Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en Dinars) :

	Président du conseil d'administration		Directeur Général (Mr Alain BISCAYE) Du 01/01/2012 au 31/08/2012		Directeur Général (Mr Patrick POUPON) Du 01/08/2012 au 31/12/2012		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme	358 776	0	396 230	0	320 284	0	384 000	0
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres avantages à long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnité de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements en actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	358 776	0	396 230	0	320 284	0	384 000	0

Tunis, le 10 Juillet 2013

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Sonia LOUZIR

FINOR

Fayçal DERBEL